

L'interprétation d'une entente de paiements progressifs par un juge siégeant en faillite dans la province de Québec

1 mai 2010

Cette publication a été écrite par Luc Thibaudeau, ex-associé de Lavery maintenant juge à la Chambre civile de la Cour du Québec, district de Longueuil.

Une récente décision rendue par la Cour supérieure porte sur une entente de paiements progressifs et une convention-cadre de bail intervenues entre une société de financement, Maxium Financial Services inc., et une société de location de voitures de golf, Desrosiers Golf inc.